

# Belgium

---

R. O. Dalcq

# Table des matières

<i>A. Fondement et organisation du système des soins de santé en Belgique</i> . . . . .	69
I. Organisation professionnelle . . . . .	69
II. Médecine privée – médecine d'état . . . . .	69
III. Nombre des médecins pratiquant dans les différentes catégories d'institutions . . . . .	71
IV. Nombre de traitements en pratique privée, cliniques etc. . . . .	71
<i>B. Plaintes et procédures</i> . . . . .	72
I. Réclamations des patients envers les médecins, cliniques et hôpitaux publics, nature des réclamations, causes du dommage, montants moyens des réclamations, nombre de transactions . . . . .	72
<i>C. Responsabilité des médecins</i> . . . . .	73
I. Introduction . . . . .	73
II. Responsabilité pénale du médecin – Procédure . . . . .	75
1. Infraction de coups et blessures involontaires ou d'homicide involontaire . . . . .	75
2. Substances toxiques . . . . .	78
3. Coups et blessures volontaires . . . . .	78
4. Article 422 bis du Code pénal . . . . .	78
5. Conséquences du caractère d'infraction de la faute médicale . . . . .	79
6. Procédure . . . . .	80
III. Responsabilité civile du médecin . . . . .	82
IV. Caractère nécessaire de l'intervention du médecin . . . . .	86
1. Avortement . . . . .	88
2. Chirurgie esthétique . . . . .	88
3. Expérimentation . . . . .	89
4. L'Euthanasie . . . . .	90
V. Le consentement du malade . . . . .	90
VI. Causalité . . . . .	99
VII. Charge de la preuve . . . . .	100
VIII. Experts . . . . .	101
IX. Dommages . . . . .	101
<i>D. Responsabilité des cliniques, des assistants et des choses</i> . . . . .	102
I. La responsabilité du médecin du fait des choses qu'il emploie . . . . .	102
II. Responsabilité des médecins du fait d'autrui . . . . .	103
II. Responsabilité des cliniques et hôpitaux . . . . .	105
1. Le contrat d'hospitalisation . . . . .	105
2. Responsabilité du fait d'autrui dans le chef des hôpitaux privés . . . . .	107

3. Responsabilité du fait d'autrui des hôpitaux publics . . . . .	108
4. Assurances . . . . .	111